

« N’assassinons pas la laïcité ! » : la sœur de Samuel Paty interpelle Pap Ndiaye

TRIBUNE. Mickaëlle Paty et Jean-Pierre Sakoun, le président d’Unité laïque, s’alarment de la dilution du Conseil des Sages par le ministre de l’Éducation.

Le 11 avril 2023, le ministre de l’Éducation nationale annonçait la nomination de cinq nouveaux membres au Conseil des Sages de la laïcité de l’Éducation nationale et de la jeunesse (CSL). Le même jour, il promulguait au Bulletin officiel du ministère un arrêté modifiant le fonctionnement de ce conseil.

Les laïques et les républicains savent depuis sa nomination que monsieur Pap Ndiaye n'est ni laïque ni universaliste. S'ils avaient des doutes, les déclarations méprisantes sur son propre pays faites alors qu'il était en visite aux [États-Unis](#) auraient suffi à les dissiper. Si, espérant encore une prise de conscience de celui qui tient dans ses mains le creuset de la citoyenneté, ils se satisfaisaient du relatif immobilisme de ce ministre, toute illusion est désormais effacée.

En effet, le nouvel arrêté fixant le fonctionnement du CSL est une machine de guerre contre celui-ci. Depuis qu'il avait été installé par le ministre précédent, [Jean-Michel Blanquer](#), le 8 janvier 2018, ledit conseil avait tenté sans relâche de diffuser par ses textes, par ses avis, par son travail auprès des rectorats et des enseignants, une pensée et des pratiques laïques dans un ministère. Un ministère dont les différents échelons hiérarchiques centraux et déconcentrés semblaient avoir oublié l'article L111-1 du Code de l'éducation qui dispose : « Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. »

Beaucoup auraient souhaité que le CSL manifestât plus fermement sa détermination. Ils acceptèrent en rongant leur frein que les contraintes de l'énorme machine du ministère infestée de tous les pédagogistes et communautaristes qui l'ont investie depuis quarante ans, l'obligent à une forme de modération patiente. Cette modération, en revanche, n'est pas ce qui caractérise les décisions de monsieur Pap Ndiaye. Il ne sort de sa légendaire prudence que lorsqu'il s'agit de démanteler la république laïque au sein de son propre ministère.

Comme un symbole d'une république dont les dirigeants politiques ont depuis cinquante ans démantelé les idéaux et même les principes les plus intangibles *Mickaëlle Paty et Jean-Pierre Sakoun*

La comparaison des arrêtés de 2021 et de 2023 est édifiante. Nomination de nouveaux membres au conseil, dont M. Policar, connu pour son hostilité à ce qu'il appelle la « laïcité répressive, ou de combat », qui n'est en fait rien d'autre que la laïcité ; modification des statuts du conseil dont, aussi incroyable que cela puisse paraître, l'article premier réduit la place de la laïcité ; réduction de la durée et limitation à deux du nombre des mandats de ses membres, applicable aux membres actuels, ce qui est une manière très efficace de les pousser vers la sortie pour laisser place ensuite aux fossoyeurs de la laïcité ; limitation drastique de l'autonomie du CSL, dont les avis ne pourront désormais être rendus publics que sur décision du ministre et dont les membres, y compris la présidente, ne pourront s'exprimer

publiquement en son nom. Qui plus est, le CSL ne pourra désormais agir que sur saisine du ministre. Enfin, petite mesquinerie qui révèle les petites manœuvres, le poste de secrétaire général adjoint occupé actuellement par un défenseur unanimement reconnu de la laïcité et de l'école de la République, devient facultatif. À bon entendeur, salut et silence dans les rangs !

Comme un symbole d'une république dont les dirigeants politiques ont depuis cinquante ans démantelé les idéaux et même les principes les plus intangibles, car qui oserait dire aujourd'hui qu'elle est encore indivisible, démocratique, laïque et sociale. La semaine même où le ministre Pap Ndiaye liquide la laïcité au sein du conseil qui porte son nom, le [Sénat](#), sous l'influence d'une majorité de droite opportuniste et néolibérale, vote la proposition de loi Brisson « pour l'école de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité ». Un titre qui bat les records de l'oxymore et qui, derrière un catalogue de mesures cosmétiques qui peuvent paraître laïques, cache une volonté de détruire l'unité de l'Éducation nationale en étendant une douteuse autonomie à tous les établissements, de détruire le statut des enseignants et d'entamer une privatisation générale de l'école, réforme aussi dévastatrice que le démantèlement de la santé publique.

Le choix idéologique assumé d'assassiner la laïcité ne mènera qu'à des dérives incontrôlables et nourrira immanquablement les extrêmes. Combien de fois faudra-t-il que Samuel Paty, celui qui devrait être le héros de tous les enseignants, de tous les élèves et de tous les parents de [France](#), soit symboliquement sacrifié par les liquidateurs de la République laïque, notre chemin vers l'émancipation, pour que nous disions ASSEZ ?